



# DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

PV 1 DTD/01

Réunion du 06/07/2018

## MEMBRES :

**Présents :** MM. Pierre-Yves BERNIER, Jordan CHAMPAGNAT, Sérafin DA SILVA, Arnaud DUGOIS,

**Excusés :** Mmes Elodie DUCREUX, Peggy SEURAT, Mrs Victor BRIEND, Nicolas PHOMMARATH, Mario SAVARINO, Ludovic ROSSI, Sébastien VIAULT,

## RECEPTION DES CANDIDATURES

### **CANDIDATURES**

A la date du 2 juillet, conformément aux informations déposées par les clubs à travers Footclub, le district arrête les candidatures pour le niveau D1 des catégories U13, U15 et U18.

- 15 candidatures pour le niveau U18 D1 (10 places à pourvoir),
- 13 candidatures pour le niveau U15 D1 (10 places à pourvoir),
- 19 candidatures pour le niveau U13 D1 (16 places à pourvoir),

La commission, après étude, dit les candidatures recevables.

### **CANDIDATURES – DEPARTAGE**

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application des barèmes d'admission, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club.
- Le ratio de licenciés jeunes sur le total de licenciés du club.
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

## ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U13 D1

### **Candidatures**

**Les clubs suivants ont candidaté :** AS Beaune, Chevigny SSF, AS Daix FC, ASPTT Dijon, Dijon FCO, Dijon FCO Féminin, JDF21, USC Dijon, Fontaine les Dijon FC, AS Fontaine d'Ouche, AS Gevrey-Chambertin, Grésilles FC, Is-Selongey Foot, ALC Longvic, Marsannay CL, Montbard Venarey Football, AS Quetigny, ASC St Apollinaire, Tilles FC.

### **Equipe de référence**

Attendu qu'aucun engagement au niveau Ligue n'est possible, toutes les candidatures sont étudiées en référence à l'équipe n°1 U13 de la saison 2017/2018 et selon les critères validés lors de l'AG du 29 juin 2018 à Dijon.

### Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Éducateur et aux contrôles réalisés,
- Attendu la liste des clubs labellisés,
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

	clubs	Critères Sportifs			Critères Structurels		Malus	TOTAL
		résultats sportifs	Festival Départemental U13	Festival Régional U13	Critères Encadrement	Critères Label	Abs PPF U13/U12	
1	Dijon FCO	31	5	5	15	5	0	61
2	ASPTT Dijon	35	5	0	15	5	0	60
3	USC Dijon	35	5	0	12	5	0	57
4	Montbard Venarey F.	27	5	0	12	5	0	49
5	Chevigny SSF	23	5	0	12	5	0	45
6	Daix FC	23	5	0	12	5	0	45
7	Fontaine les Dijon FC	23	5	0	5	5	0	38
8	Marsannay CL	15	5	5	8	1	0	34
9	JDF21	27	5	0	0	1	0	33
10	Tilles FC	27	5	0	0	0	0	32
11	AS Quetigny	15	5	0	8	3	0	31
12	Is Selongey Foot	19	5	0	0	5	0	29
13	AS Fontaine d'Ouche	31	0	0	0	0	4	27
14	Dijon FCO Féminin	11	5	5	0	5	0	26
15	ALC Longvic	19	0	0	0	5	0	24
16	AS Beaune	11	0	0	12	0	0	23
17	Gresilles FC	19	0	0	0	0	0	19
18	ASC St Apollinaire	15	0	0	0	5	2	18
19	AS Gevrey-Chambertin	7	5	0	0	5	0	17

La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U13 D1 :

**Dijon FCO, ASPTT Dijon, USC Dijon, Montbard Venarey Football, Chevigny SSF, Daix FC, Fontaine les Dijon FC, Marsannay CL, JDF21, Tilles FC, AS Quetigny, Is-Selongey Foot, AS Fontaine d'Ouche, Dijon FCO Féminin, ALC Longvic, et AS Beaune.**

*Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devez en informer le District par courriel ([achapon@cote-dor.ffp.fr](mailto:achapon@cote-dor.ffp.fr)) avant le 12 juillet prochain.*

## ETUDE DES CANDIDATURES DU NIVEAU U15 D1

### Candidatures

**Les clubs suivants ont candidaté :** AS Beaune, Chevigny SSF, JDF21, USC Dijon, Fontaine les Dijon FC, Grésilles FC, Is-Selongey Foot, ALC Longvic, Marsannay CL, Montbard Venarey Football, AS Quetigny, ASC St Apollinaire, Tilles FC.

### Equipe de référence

- Attendu l'application immédiate suite au vote de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,
- Attendu que les clubs de AS Beaune, Chevigny SSF, JDF21, USC Dijon, Fontaine les Dijon FC, Grésilles FC, Is-Selongey Foot, ALC Longvic, Marsannay CL, Montbard Venarey Football, AS Quetigny, ASC St Apollinaire, Tilles FC, n'ont pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective sont étudiées en référence à l'équipe n°1 U13.
- Attendu que le club de l'USC Dijon n'a pas candidaté en U15R pour la saison 2018-2019, la candidature de l'USC Dijon est étudiée en référence de l'équipe U14H de la saison 2017-2018.

### Critères d'engagement

- Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Eduteur et aux contrôles réalisés,
- Attendu la liste des clubs labellisés,
- Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,
- Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

clubs	Critères Sportifs			Critères Structurels		Malus			TOTAL
	résultats sportifs	Festival Départemental U13	Festival Régional U13	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U13/U12	
1 USC Dijon 2	70	10		10	16	0	0	0	106
2 Montbard Venarey F.	58	10		10	12	0	0	0	90
3 Chevigny SSF	52	10		10	16	0	0	0	88
4 Fontaine les Dijon FC	52	10		4	16	0	0	0	82
5 Marsannay CL	40	10	20	6	4	0	0	0	80
6 JDF21	58	10		0	4	0	0	0	72
7 Is Selongey Foot	46	10		0	16	0	0	0	72
8 Tilles FC	58	10		0	0	0	0	0	68
9 AS Quetigny	40	10		6	8	0	0	0	64
10 ASC St Apollinaire	40			0	16	0	0	2	54
11 AS Beaune	34			10	0	10	0	0	34
12 ALC Longvic	16			0	12	0	0	0	28
13 Gresilles FC	16			0	0	0	0	0	16

La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U15 D1 :

**USC Dijon 2, Montbard Venarey Football, Chevigny SSF, Fontaine les Dijon FC, Marsannay CL, JDF21, Is-Selongey Foot, Tilles FC, AS Quetigny, ASC St Apollinaire.**

Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel ([achapon@cote-dor.ffj.fr](mailto:achapon@cote-dor.ffj.fr)) avant le 12 juillet prochain.

### **Candidatures**

**Les clubs suivants ont candidaté** : AS Beaune, UCCF, Chevigny SSF, JDF21, USC Dijon, Fontaine les Dijon FC, AS Genlis, AS Gevrey-Chambertin, Grésilles FC, Is-Selongey Foot, ALC Longvic, Marsannay CL, Montbard Venarey Football, AS Quetigny, ASC St Apollinaire.

### **Equipe de référence**

Attendu l'application immédiate suite au vote de l'AG du District du 29 juin 2018 à Dijon,  
Attendu que le club de l'USC Dijon n'est pas retenu en U18 R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U17H de la saison 2017-2018,  
Attendu que le club de l'USCD n'est pas retenu en U16 R1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,  
Attendu que le club de l'USC Dijon n'est pas retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019,  
Par conséquent, la candidature de l'USC Dijon est étudiée en référence de l'équipe U17H de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de l'AS Beaune est retenu en U17 R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U16H de la saison 2017-2018,  
Attendu que le club de l'AS Beaune n'est pas retenu en U16 R1 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,  
Attendu que le club de l'AS Beaune est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,  
Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 D1 (AS Beaune 3) de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de ASC St Apollinaire est retenu en U17 R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U16H de la saison 2017-2018,  
Attendu que le club de l'ASC St Apollinaire est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,  
Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 D2 (ASC St Apollinaire 3) de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de Fontaine les Dijon FC est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,  
Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 D2 (Fontaine les Dijon FC 2) de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de l'AS Quetigny est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access de la saison 2017-2018,  
Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 D1 (AS Quetigny 2) de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de Is-Selongey Foot est retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 Access (JSIF) de la saison 2017-2018,  
Par conséquent, leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 D2 (JSIF 2) de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de Chevigny SSF n'est pas retenu en U18R pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U18 Access,

Attendu que le club de Chevigny SSF n'a pas candidaté ni en U16 R1, ni en U16 R2,

Par conséquent leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 Access de la saison 2017-2018.

Attendu que le club de l'ALC Longvic n'est pas retenu en U16 R2 pour la saison 2018-2019 en référence à son équipe U15 D2,

Par conséquent leur candidature est étudiée en référence à l'équipe U15 D2 de la saison 2017-2018.

Attendu que les clubs de AS Gevrey-Chambertin, n'a pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective est étudiée en référence à leur équipe U15 Access de la saison 2017-2018.

Attendu que les clubs de UCCF, AS Genlis, Marsannay CL, Montbard Venarey Football, n'ont pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective sont étudiées en référence à leur équipe U15 D1 (ent MVF / UCCF 2 pour UCCF).

Attendu que les clubs de JDF21, n'a pas candidaté au niveau régional, leur candidature respective est étudiée en référence à leur équipe U15 D2

### **Critères d'engagement**

Attendu que les critères d'encadrement ont été contrôlés conformément à la déclaration auprès de la commission départementale du Statut de l'Educateur et aux contrôles réalisés,

Attendu la liste des clubs labellisés,

Attendu les forfaits constatés, et les absences non justifiées dans le cadre du PPF,

Attendu la validation des classements des championnats jeunes par la commission sportive,

La commission entérine les critères d'engagement concernant les clubs candidats,

	clubs	Critères Sportifs	Critères Structurels		Malus			TOTAL
		résultats sportifs	Critères Encadrement	Critères Label	Forfait	Discipline	Abs PPF U15/U14	
1	USC Dijon	70	12	16	0	0	0	98
2	AS Gevrey-Chambertin	36	12	12	0	0	0	60
3	Montbard Venarey F.	32	12	12	0	0	0	56
4	Chevigny SSF	28	0	16	0	0	0	44
5	Ent ES Fauverney RB / ESTV	36	0	0	0	0	0	36
6	AS Genlis	24	4	12	0	5	0	35
7	Marsannay CL	16	6	4	0	0	0	26
8	AS Quetigny	12	0	8	0	0	0	20
9	Fontaine les Dijon FC	0	4	16	0	0	0	20
10	Is-Selongey Foot	0	0	16	0	0	0	16
11	ASC St Apollinaire	0	0	16	0	0	2	14
12	ALC Longvic	0	0	12	0	0	0	12
13	UCCF	0	0	12	0	0	0	12
14	JDF21	0	0	4	0	0	0	4
15	AS Beaune	0	0	0	0	0	0	0

**La DTD transmet à la commission sportive, les engagements pour le niveau U18 D1 :**

**USC Dijon, AS Gevrey-Chambertin, Montbard Venarey Football, Chevigny SSF, Ent ES Fauverney RB /ES Tart-Varanges, AS Genlis, Marsannay CL, AS Quetigny, Fontaine les Dijon FC, Is-Selongey Foot.**

*Conformément à la circulaire qui vous avez été communiquée sur les modalités pour candidater, dans le cas où votre club souhaiterait se désengager au vu du classement, vous devrez en informer le District par courriel ([achapon@cote-dor.fff.fr](mailto:achapon@cote-dor.fff.fr)) **avant le 12 juillet prochain.***

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président**

**P-Y BERNIER**

**Secrétaire de séance**

**A. DUGOIS**